Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 029-212900757-20240626-DEL20240643-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION 2024-10-43

OBJET: PROJET EDUCATIF LOCAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

En exercice : 33 Présents : 32 Votants : 33

Etaient présents: Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations:

Monsieur Jean-Yves CAM à Madame Isabelle BALEM

Monsieur Pierre GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 029-212900757-20240626-DEL20240643-DE

PROJET EDUCATIF LOCAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2024 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la subvention exceptionnelle suivante :

Ecole de Kerafloc'h : Actions sport et handisport

800 €.

En cette année olympique et paralympique, l'ensemble de l'équipe enseignante a fait le choix de travailler autour du sport et du handicap tout au long de l'année scolaire. Les élèves ont été ou seront initiés aux sports nautiques, à l'escrime et au karaté, sports peu pratiqués à l'école car nécessitant du matériel et des installations spécifiques.

Les classes de moyenne section, grande section et CP vont découvrir un sport nouvellement olympique : l'escalade, par un cycle de 4 séances à la salle The Roof à Brest.

Une journée autour du handicap sera organisée en juin : l'ensemble des classes va participer à des ateliers proposés par l'association Handibrest pour découvrir et pratiquer plusieurs handisports et rencontrer un sportif en situation de handicap.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Kerafloc'h	200 €	600 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 800€ à l'école Kerafloc'h au titre du Projet Educatif Local.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A GUIPAVAS, LE 28 JUIN 2024

Le Maire, Fabrice JACOB

MAIRIE

Le secrétaire de séance, Pierre GRANDJEAN